



Litige commercial sur internet

Par **Krystof**, le 17/11/2010 à 19:12

Bonjour,

J'ai récemment fait appel à un autoentrepreneur pour me réaliser un site internet. Cependant après la date limite du projet aucunes sources ne m'ont été fournies. De plus, il s'avère que visiblement ce dernier n'est pas enregistré en tant qu'autoentrepreneur.

Il m'avait fourni un ensemble de documents à valeur de contrat ou il indiquait la date limite ainsi que le remboursement en cas de dépassement de délais, cependant à ce jour il m'est impossible de prendre contact avec lui par téléphone ou mail car aucune réponse. Les multiples échanges de mail que l'on a pu avoir ont-ils une valeur de preuves ?

Que puis-je faire pour récupérer mon argent ?